
Le citoyen Labarthe rend hommage de la 2e partie de la table des lois concernant la marine et les colonies, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Le citoyen Labarthe rend hommage de la 2e partie de la table des lois concernant la marine et les colonies, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 405-406;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14255_t1_0405_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Lille, 15 prair. II] (1).

« Citoyens représentants,

Nous avons appris avec indignation mais sans étonnement les nouveaux attentats de nos lâches ennemis; nous savions depuis longtemps que les tyrans qui nous font la guerre et qui n'ont usurpé leur pouvoir qu'à force de crimes et d'assassinats, ne pouvaient le conserver qu'à force de scélératesses. Ces infâmes moyens doivent paraître légitimes à ceux dont l'existence est un forfait envers l'humanité, mais ce que nous ne saurions croire, mais ce qui nous pénètre de la plus vive douleur, c'est qu'il se soit trouvé des français ou plutôt des monstres dont le bras parricide se soit prêté à l'exécution de ces abominables complots... Eh! dans quels temps a-t-on voulu priver le Comité de salut public de Robespierre et de Collot d'Herbois, c'est lorsque la sagesse des membres qui le composent, faisant un digne usage de vos décrets salutaires et de l'autorité que vous leur avez transmise ont maintenu l'unité de la République, anéanti les factions et leurs auteurs, et mis la vertu et la probité à l'ordre du jour; c'est lorsque guidant la marche de nos intrépides bataillons dans le sentier de la victoire, on a vu partout à la fois les succès accompagner nos drapeaux et le bruit de nos exploits faire trembler les despotes jusques sur leurs trônes. Ils savent bien, ces rois mangeurs d'hommes que le dernier parti qui leur reste est d'anéantir la représentation nationale et le gouvernement révolutionnaire; mais le génie de la liberté qui règle nos destinées veille sur l'un et sur l'autre et nous les maintiendrons.

Représentants, nous remercions l'être Suprême de ce que deux hommes, qui ont si bien justifié la confiance du peuple, nous ont été conservés.

Vive la République ! »

DETOUD (présid.), DESFORGE.

42

La société populaire de la commune d'Aschères-le-Marché (2), district de Neuville, annonce à la Convention nationale que deux de ses membres, (les citoyens Madré, frères) après avoir travaillé sans succès à l'extraction du salpêtre, viennent enfin, en se dirigeant par les lumières de l'agent du district, de réussir dans cette manipulation; qu'à la nouvelle du succès de leur entreprise, le plus vif enthousiasme s'est manifesté dans son sein, aux cris de *vive la République et mort aux tyrans*! Cette société félicite la Convention nationale sur le décret par lequel elle a proclamé, au nom du peuple, l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme, et termine par l'inviter à ne quitter son poste qu'après avoir exterminé le dernier des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 306, pl. 1162, p. 19.

(2) Loiret.

(3) P.V., XXXIX, 97. J. Sablier, n° 1366.

[Aschères-le-Marché, s.d.] (1).

« Citoyen président,

La société populaire et révolutionnaire séante à Aschères-le-Marché, district de Neuville, département du Loiret, représente à la Convention nationale que les citoyens Pierre et Louis Madre, frères, cultivateurs, membres de cette société, conduits plutôt par leur patriotisme que par leurs connaissances, se sont empressés de former un atelier particulier pour lessiver les terres et en extraire le salpêtre; après de longs et pénibles travaux [ils] ont eu la disgrâce de voir leur première cuite manquée. Ces républicains, sensibles à la perte qu'ils avaient éprouvée et encore plus à la manque de cette matière tant nécessaire pour la défaite de nos ennemis, ont invité l'agent aux salpêtres du district, de se transporter, et de leur procurer les connaissances nécessaires pour le rétablir. Y étant parvenus, se sont transportés à la séance de la société ont apporté de ce minéral républicain et ont annoncé la réussite de leur entreprise et l'espérance qu'ils ont de récolter au moins six cents livres de salpêtre. Aussitôt le plus grand enthousiasme s'empare de toute l'assemblée, des cris de Vive la République, mort aux tyrans, se font entendre de toutes part. Un membre observe que ce produit médiocre n'est pas suffisant pour les indemniser de leurs travaux et soins, il demande qu'il soit sur le champ nommé une députation pour se rendre auprès du conseil général de la commune en permanence, à l'effet de l'inviter à prendre en considération la perte des citoyens Madre, et de prendre l'atelier au compte de la commune afin de continuer ces opérations salutaires, ce qui s'est aussitôt effectué.

La société pleinement satisfaite d'un tel procédé se trouvera suffisamment dédommée par le plaisir qu'elle a de voir fabriquer sous ses yeux les matières les plus propres pour la destruction du dernier de nos ennemis.

Représentants, dignes mandataires d'un peuple libre, qui savez déjouer tous les complots, ourdis contre nous, vous avez mis la vertu et la probité à l'ordre du jour, décrété que le peuple français reconnaît l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme, recevez-en de nous les plus grandes félicitations; continuez, avancez à grands pas dans les sentiers de la vertu, restez fermes et ne quittez votre poste qu'après avoir exterminé le dernier des tyrans. »

LEJEUNE, SIMON, FORTIN [et une page de signatures illisibles].

43

Le citoyen Labarthe, employé à la commission de la marine et des Colonies, envoie à la Convention nationale la seconde partie des tables analytiques, et par ordre de matières et chronologique, des lois concernant la marine et les colonies, dont il est rédacteur, et lui témoigne qu'il s'estimera infiniment heureux

(1) C 306, pl. 1162, p. 18.

s'il peut fournir à la commission chargée du recensement du code civil des lois, quelques matériaux pour élever un monument que tous les peuples libres voudront avoir pour modèle (1).

Cette seconde partie comprend les décrets de la Convention depuis le 22 septembre 1792 (vieux style) jusqu'au 12 germinal dernier, époque de la suppression du conseil exécutif provisoire (2).

Mention honorable de l'hommage, insertion au bulletin, et renvoi à la commission chargée du recensement et de la vérification des lois.

44

Le conseil-général de la commune d'Amiens fait hommage à la Convention nationale du discours qui sera prononcé le 20 prairial, jour de la fête célébrée en l'honneur de l'Être Suprême.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Discours pour la fête du 20 prair. II] (4)

Concitoyens frères et amis,

C'est aujourd'hui que la voix imposante de la Loi, d'accord avec les accents simples et touchants de la nature, réunit tous les Français pour rendre un hommage solennel à l'Être Suprême.

En est-il un plus digne que celui que présente, à l'Univers étonné, le spectacle attendrissant d'une multitude innombrable de frères, assemblés, au même jour, à la même heure, sur tous les points habités du territoire d'une vaste et naissante République, soumettant à l'auteur de la nature des esprits amis de la vérité, lui offrant des cœurs embrasés du feu sacré de l'amour de la liberté de l'égalité; n'agissant que par la douce impulsion du sentiment de la bienfaisance.

Désorganiseurs, malveillants, vils esclaves des despotes, parricides impies, répandus sur la surface du Globe, ou disséminés et cachés parmi nous, apprenez enfin, que la République Française n'a point fondé les vertus de ses enfans, ni sur la superstition, ni sur le fanatisme, encore moins sur l'absurde athéisme, mais sur la base simple et solide d'une piété naturelle, affectueuse et reconnaissante.

Quel mortel pourroit élever son stile à la hauteur majestueuse du sublime objet de cette piété? Nous sommes trop foibles et trop bornés. Mais comme le disoit l'un de nous (5), des enfans qui s'entretiennent des bontés de leur père s'expriment toujours assez bien.

Ce sera donc pour nous pénétrer des bontés du Père de la nature, que nous nous rappeller-

rons l'idée des prodiges admirables de sa toute puissance inséparables de son intelligence et de sa bienfaisance.

Puissions-nous nous en rendre dignes, en cultivant les biens qui coulent de cette source divine, la liberté, la vérité et l'amour de nos semblables.

Puisse l'attrait des vertus qui en seront les fruits, et qui distingueront les Français, l'aspect du bonheur qu'elles leur procureront, réunir bientôt à eux tous les autres peuples de la terre, en bannir à jamais l'affreuse discorde, et toutes les calamités des guerres cruelles qu'elle traîne à sa suite, et ne plus former du genre humain qu'une seule et même famille, unie par la liberté, l'égalité, la vérité et la bienfaisance, ne reconnaissant pour auteur de tous ces vrais biens que l'Être Suprême, et lui offrant le pur hommage de leurs vertus.

Le faste des prétendus Grands, le vain éclat des Trônes ne sont que des Phosphores qui brillent un instant sur quelques points de cette terre, et qui ne rendent que plus sombre et plus triste la profonde misère qui les environne. Ces faux brillants seront bientôt éclipsés par la douce lumière de la liberté, de l'égalité, de l'union et de la prospérité répandus sur tout le genre humain. Ce désir plait à l'Être Suprême. Il est digne de sa grandeur et de sa bienfaisance.

Que les orgueilleux insensés qui osent nier son existence, n'allèguent point les maux de la superstition ni ceux du fanatisme: le système absurde de l'athéisme en eût occasionné de bien plus funeste encore; il eût banni la vérité et la raison; il eût enlevé aux infortunés les consolations de l'espérance; il eût appris à raisonner contre la conviction intime de sa conscience; il eût dégradé l'esprit humain; il eût ramené tous les vices et l'esclavage qui en est la suite.

L'orgueil de l'Athée prouve l'Être qu'il nie. Par quel principe, par quel secret ressort son esprit s'élance-t-il toujours vers ce qu'il appelle la vérité? Il ose imaginer un hasard aveugle; et voilà son Dieu. Tout le génie qu'il emploie à bâtir son désolant système dépose encore contre sa folle opinion.

L'auteur seul de toute vérité a pu nous inspirer le désir de connoître la vérité; et pour le remercier, ingrat, de t'avoir doué de cette admirable faculté, qui te distingue de la brute, tu méconnois ton divin bienfaiteur!

Sa toute puissance, son intelligence, sa bienfaisance ne brillent elles pas de toute part?

La Terre, les vastes Mers, le retour invariable des Saisons, les Astres innombrables qui roulent dans les Cieux; l'incommensurable étendue de l'Univers; l'ordre et l'harmonie avec lesquelles chacun de ces Globes immenses, qu'il embrasse, parcourt l'orbite qui lui est tracé, n'annoncent-ils pas un Être tout-puissant, une intelligence suprême qui a tout produit, tout ordonné.

A la seule idée des foibles connoissances que l'astronomie nous procure à cet égard, l'esprit humain est saisi d'admiration, d'effroi et de respect.

Ce Globe que nous habitons, qui nous paroît si grand; que la plupart de nous ne parcourerons jamais; dont les plus hardis navigateurs n'ont pu encore faire le tour entier; ce Globe, de 5000 lieues de diamètre et de 9000 de circon-

(1) P.V., XXXIX, 98. B⁴, 28 prair. (2^e suppl⁴).

(2) J. Mont., n^o 44.

(3) P.V., XXXIX, 98. (Minute du P.V. C 305, pl. 1149, p. 7); B⁴, 28 prair. (2^e suppl⁴) et 4 mess. (1^{er} suppl⁴); J. Sablier, n^o 1366.

(4) C 305, pl. 1149, p. 8.

(5) Fauchon (off. mun.).